

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-60 : MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'ORIENTATION CITOYEN

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- ➤ Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- ➤ Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ➤ Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE:

Le Conseil d'administration approuve la proposition de mise en place d'un « Comité d'orientation citoyen », instance de gouvernance consultative de l'Agence placée auprès du Conseil d'administration, et donne mandat au Directeur général pour procéder à son installation conformément aux propositions présentées.

Le Directeur général, chargé du secrétariat du Conseil d'administration,

Christophe AUBEL

Le Président du Conseil d'administration,

Philippe MARTIN